

contrôle l'administration des hôpitaux; la division des maladies contagieuses, qui s'occupe du contrôle de ces maladies et distribue les sérums et vaccins; la division de salubrité qui surveille les aliments, l'eau, le lait, les systèmes d'égout, la salubrité des centres ruraux ou urbains et l'organisation des hôpitaux; la division des laboratoires, qui s'occupe des travaux de bactériologie, pathologie, analyse chimique et médico-légaux; la division des statistiques vitales qui compile les statistiques des naissances, mariages et décès, etc.; la division des maladies vénériennes qui surveille les dispensaires vénériens examinant et soignant gratuitement les avariés.

Outre les hôpitaux que la Saskatchewan soutient en commun avec les autres provinces, elle possède un système connu sous le nom d'hôpital d'union, dont le but est de fournir l'hospitalisation dans les districts ruraux. En vertu de ce système, deux ou plusieurs municipalités rurales peuvent s'entendre pour partager les frais de construction et d'entretien d'un hôpital pour leurs habitants et leur donner des soins gratuits, le coût étant défrayé par une taxe répartie sur tout le district.

6.—Hôpitaux, etc., de la Saskatchewan, année 1926.

Détails.	Hôpitaux de toute nature et maternités.	Sanatoria pour tuberculeux	Asiles d'aliénés.	Orphelinats, asiles et refuges.
Nombre d'institutions.....	58	2	2	1
Nombre de malades ou internés (au com. de l'année).....	-	-	1,681	79
Admissions.....	-	-	532	43
Sorties.....	-	-	446	39
Total des traitements.....	42,614	1,624	2,213	122
Nombre de malades ou internés (à la fin de l'année).....	-	-	1,767	83
Personnel—Médecins.....	-	-	7	1
Infirmières, etc.....	883	83	317	17
Ressources—Subventions du gouvernement..... \$	254,090	155,412	-	-
Contributions, etc..... \$	1,697,742	363,250	139,222	19,675
Total..... \$	1,951,832	518,662	-	-
Dépenses—Traitements et salaires..... \$	607,171	167,275	235,316	13,569
Bâtiments et aménagement ² \$	1,002,223	271,402	450,929	21,225
Total..... \$	1,609,394	438,677	686,245	34,794

¹ Comprend 11 postes d'infirmières de la Croix-Rouge. ² Les dépenses imputables au compte capital ne sont pas comprises avec bâtiments et aménagement.

8.—Alberta.

Le ministère de l'Hygiène publique de l'Alberta, créé par une loi de la législation provinciale de 1918, est chargé de l'application de toutes les lois protégeant la santé de la population. A l'heure actuelle, il comporte les divisions suivantes: médecine préventive, salubrité et génie sanitaire, soins et traitements, hôpitaux municipaux et privés, hygiène sociale, statistiques vitales, institutions (a) hôpital pour les tuberculeux, (b) hôpitaux pour les maladies mentales, (c) école pour les faibles d'esprit.

La section de médecine préventive mène une campagne active contre les maladies contagieuses, s'efforçant surtout d'instruire la population d'origine étrangère. Agissant de concert avec elles, la section du génie sanitaire s'occupe de la salubrité dans les habitations, de l'aération, de la pureté de l'eau et de l'enlèvement de toutes les substances délétères.

Les infirmières attachées à cette institution dirigent dans maintes parties de la province des cliniques d'ordres différents—prénatale, infantile, préscolaire et scolaire—dont les plus importantes sont situées dans les cités et les grandes villes, et alimentent les cliniques rurales. Des conférences publiques, des projections